

OBJET - Classement de différentes voies dans la Voirie Communale.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Un certain nombre de voies ont fait l'objet de pétitions de la part des riverains pour en demander le classement, d'autres qui ne sont pas encore classées à ce jour viennent d'être créées ou aménagées par la Commune ces deux dernières années.

Afin que ces voies puissent bénéficier des crédits du Fonds Routier il convient maintenant d'en assurer le classement dans la Voirie Communale.

Les voies à classer sont les suivantes :

<u>en catégorie I</u>	<u>longueur</u>	<u>emprise</u>
- Boulevard de l'Océan.....	230 m	24 m
- Prolongement de la rue Pasteur..	60 m	10 m
- Prolongement de l'allée Bonnier et voie de desserte du Cimetière de l'Est.....	855 m	10 et 8 m
- Voie entre le Boulevard Lancastel et la mer.....	830 m	10 m
- Rue Vallon HOARAU (Ste Clotilde)	340 m	12 m
- Rue Labor ROBERT (Ste Clotilde)	110 m	10 m
- Prolongement de la rue Méziaire GUINARD (Ste Clotilde).....	80 m	10 m
- Voies de desserte du Stade de l'Est.....	1335 m	10 et 8 m
- Prolongement de la rue des Camé- lias (Montgaillard).....	380 m	17 m
- Rue du VERGER (Montgaillard)....	295 m	10 m
- Impasse des GIRIMBELLES (Mont- gaillard).....	300 m	9 m
- Jonction de la ruelle Tamarin avec le Boulevard Notre Dame de la Trinité (Montgaillard).....	320 m	8 m

- "Les Dattiers II" (Rampes de Saint-François)..... 200 m 8 m
- Raccordement de l'Allée des Emeraudes avec le CD 42 (Bellepierre)..... 20 m 8 m
- Chemin DEPECHE (St Bernard)..... 575 m 8 m

en catégorie II

- Chemin des Cocotiers (Bretagne). 250 m 6 m
- Chemin de la Boucle (Bretagne).. 420 m 6 m
- Chemin de la Roseraie (Bretagne) 150 m 6 m
- Prolongement du chemin Techer (St François) 500 m 8 m
- Sentier de Saint-François (en partie)..... 550 m 6 m
- Chemin du Piton Trésor (Montagne) 1100 m.. 6 m
- Chemin Masseaux (Le Brûlé)..... 750 m 6 m

Une enquête publique s'est déroulée du lundi 28 Septembre 1981 au vendredi 16 Octobre 1981 et compte tenu du rapport du Commissaire Enquêteur, je vous propose de classer ces voies dans la Voirie Communale.

Je mets la question aux voix.

Puis, il lit l'avis des Commissions :

"Les Commissions sont favorables, d'autant que le commissaire-enquêteur a conclu dans le même sens. Seuls trois riverains du chemin du Piton Trésor sur la vingtaine de personnes qui sont intervenues, à ce sujet, ont manifesté quelques réticences à son classement".

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

vu - H Denis le 4 Mars 1982
 P/le Préfet Le Secrétaire Général
 Signé: Richard CULTRIAUX
 Pour Copie certifiée Conforme
 P/le Préfet
 Le Chef de Bureau de l'Équipement
 Signé: Jacques Lacroix